

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

## ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2017, les ordonnances suivantes :

- **B-3**, o. 060, **C-4.1**, o. 136, **O-0.1**, o. 074, **P-1**, o.049 relatives à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 137 déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale jusqu'au 31 octobre 2018.

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 6 octobre 2017

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx